

Le CPAS d'Uccle
Chaussée d'Alseberg, 860
1180 Uccle

Recherche:

Un **CONSEILLER EN PREVENTION** (h/f) pour le service interne pour la prévention et la protection au travail (S.I.P.P.T) - CONTRAT A DUREE DETERMINEE D'UN AN - TEMPS PLEIN

Clôture: 20/10/2018

Mission :

Le conseiller en prévention assiste l'employeur dans l'application des mesures visées par la loi sur le bien-être au travail. Il a également une fonction de conseil à l'égard de l'employeur et des travailleurs.

Les missions du service interne sont reprises à l'article II.1-3, II.1-4 et II.1-5 du nouveau Code du bien-être au travail.

Tâches principales :

Pour remplir les missions énumérées aux articles II.1-3, II. 1-4 et II.1-5 du nouveau Code du bien-être au travail, les conseillers en prévention sont tenus d'exercer au moins un certain nombre de tâches telles que prévues à l'article II.1-6.

Ces tâches sont :

1. Analyse permanente des risques, rédaction et adaptation du plan global de prévention et du plan annuel d'action :
2. Gestion et fonctionnement du service :
3. Etablir les documents, les compléter et les viser lors du choix, de l'achat, de l'utilisation et de l'entretien des équipements de travail et des équipements de protection individuelle ;
4. Conserver les notifications qui, en application de la loi et du code, doivent être adressées à l'autorité ;
5. Exécuter, dans le cadre des travaux du secrétariat du Comité (CPPT), les tâches qui sont fixées dans la réglementation qui détermine le fonctionnement du Comité ;
6. Missions relatives à la surveillance de la santé :

(Un descriptif de fonction complet disponible sur demande au service du personnel- Mme S.Wybauw 02/370.75.83)



Profil d'entrée :

- **Diplôme requis :** Diplôme de niveau bachelier ou assimilé **ET** des cours complémentaires pour les conseillers en prévention de niveau 2

- **Compétences requises :**
 - - Aisance relationnelle et rédactionnelle ;
 - - Maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, messagerie électronique) ;
 - - Connaissances en législation sociale ;
 - - Etre rigoureux et proactif dans l'application de la réglementation en vigueur ;
 - - Avoir le sens des responsabilités, de la communication et de l'analyse ;
 - - Etre capable de mener plusieurs tâches de front.
 - - Etre un 'teampayer'
 - - Connaissance élémentaire écrite et orale de la seconde langue (Selon Art. 8 – 10 ou équivalent).

- **Constitue un plus :**
 - Connaissance du fonctionnement du CPAS
 - Expérience en rapport avec la fonction
 - Bilinguisme FR/NL

Nous proposons :

- * Un contrat à durée déterminée d'un an à temps plein ;
- * Jours de congés annuels + jours extra-légaux+ jours compensatoires à l'horaire d'été ;
- * Une ancienneté valorisée ;
- * Une intervention dans les frais de transport en commun (100% pour la STIB et 80% pour les autres transports)
- * Des formations spécifiques ;
- * Une grande facilité d'accès :
 - Gare Uccle Calevoet (+De Lijn)
 - Tram/bus : 4/43/51//97/82/98

Veuillez envoyer une lettre de motivation, votre CV ainsi qu'une copie de **vosre diplôme** à l'attention de M. VANDENBERGHEN, secrétaire du CPAS à l'adresse mail : candidatures@cpasuccl.be

!! Les candidatures incomplètes ne seront pas retenues!!